

■ **Fonds de prévoyance en faveur du personnel de l'Association Foyer St.Joseph Fribourg**, à Courtaman, protéger le personnel de l'association du Foyer St.Joseph Courtepin, etc. Fondation. (FOSC du 14.11.2002, p. 5). Inscription d'office par suite de la fusion des communes de Courtaman et Courtepin, selon Décret et Loi du 14.11.2002, nouvelle dénomination du siège: Courtepin. Adresse: Courtaman, c/o Foyer St.Joseph.

Journal no 4102 du 30.10.2003
(01245278 / CH-217.0.570.035-8)